



Orientations budgétaires 2018

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

**Conseil municipal
du 13 novembre 2017**

I - Les orientations budgétaires pour 2018 se situent à une année charnière du mandat.....	5
I.1 L'action municipale à mi-mandat et ses perspectives.....	5
I.2 Les principaux enjeux de la préparation budgétaire 2018.....	9
II - Le rappel des principaux enseignements du compte administratif 2016.....	10
II.1 Les ratios légaux.....	10
II.2 Les recettes de fonctionnement.....	12
II.3 Les dépenses de fonctionnement.....	14
II.4 Des investissements 2016 à un niveau très élevé.....	17
II.5 L'évolution de l'encours de la dette au CA 2016.....	17
III - Les principales conséquences de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.....	18
III.1 Les transferts de compétences et les réunions de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).....	18
III.2 Le pacte de neutralisation fiscale.....	18
III.3 Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).....	19
III.4 La reprise par la Communauté urbaine du Grand Reims des engagements passés pris par les communes.....	20
IV - Un projet de budget 2018 caractérisé par un haut niveau d'investissement et la préservation des équilibres financiers.....	21
IV.1 Le contexte économique national et régional.....	21
IV.2 Les incertitudes sur les recettes de fonctionnement liées aux réformes prévues dans le projet de loi de finances pour 2018.....	22
IV.2.a La réforme de la taxe d'habitation.....	22
IV.2.b Les dotations de l'Etat pour 2018.....	23
IV.2.c La suppression des contrats aidés.....	24
IV.2.d Le fonds de soutien aux activités périscolaires.....	25
IV.2.e Les principales hypothèses en matière de recettes de fonctionnement.....	25
IV.3 La maîtrise des dépenses de fonctionnement, garante d'un haut niveau d'investissement et de sécurisation des grands équilibres financiers.....	28
IV.3.a La politique de ressources humaines.....	28
1 La structure des effectifs (bilan social de la ville de Reims).....	28
2 L'évolution prévisionnelle de la masse salariale au BP 2018.....	30
3 Les principales évolutions relatives aux ressources humaines pour l'année 2018.....	31
4 La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).....	32

IV.3.b Les principales évolutions des autres dépenses de fonctionnement	34
IV.4 Un programme ambitieux, marqué par un niveau d'investissement élevé.....	35
IV.4.a Rappel des engagements pluriannuels inscrits au BP 2017.....	36
IV.4.b Les actions 2018 qu'il convient de relever.....	37
1 L'éducation.....	37
2 La sécurité publique.....	38
3 La politique de la Ville et de l'habitat.....	38
4 La politique sportive.....	39
5 La culture et le patrimoine.....	40
6 Le patrimoine de la collectivité.....	42
7 Le projet urbain Reims Grand Centre.....	43
8 La solidarité, petite enfance, jeunesse.....	44
9 Les espaces publics.....	45
10 L'amélioration des services.....	47
V - L'évolution prévisionnelle de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.....	49
V.1 L'évolution des taux.....	49
V.2 La consolidation d'emprunts par la Ville de Reims en 2017.....	51
V.3 La création de la Communauté urbaine du Grand Reims.....	52
V.4 La structure de la dette de la Ville.....	52
V.5 La répartition taux fixe/taux variable.....	53
A – l'encours hors dette théorique.....	54
B – L'encours spécifique à la dette théorique.....	56

A mi-mandat, les orientations budgétaires 2018 constituent une étape charnière dans l'exécution des engagements pris par l'équipe municipale en 2014.

Depuis le début du mandat, les actions mises en œuvre sont guidées par la recherche permanente de l'amélioration de la qualité de vie des Rémois, d'une sécurité renforcée au quotidien, d'un environnement adapté aux besoins de la population et d'une ville qui se dote des équipements structurants nécessaires à son attractivité.

Ces objectifs ambitieux ont été pris en compte dans les différents budgets votés depuis 3 années en s'assurant d'une gestion financière rigoureuse par une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant, une fiscalité stable, un endettement mesuré pour garantir une situation financière saine dans la durée.

I. Les orientations budgétaires pour 2018 se situent à une année charnière du mandat.

I.1 L'action municipale à mi-mandat et ses perspectives.

Les différents budgets adoptés par l'équipe municipale depuis le début du mandat ont permis la mise en œuvre de nombreux engagements pris en 2014 par l'exécutif.

Ces derniers ont été au cœur des thématiques suivantes :

- la baisse de la fiscalité puis sa stabilisation sur le mandat,
- la dynamisation du tissu économique et du commerce,
- la garantie d'une sécurité renforcée,
- le renforcement de la solidarité, de la proximité et de l'accompagnement de toutes les générations,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement du sport pour tous, de l'effervescence culturelle et de la préservation du patrimoine de la ville.

Les enjeux liés au développement durable au travers notamment de l'adoption d'un agenda 21 sont intégrés dans ces différentes thématiques.

Depuis le début du mandat, de nombreuses actions ont été accomplies :

- **Le développement économique, du commerce et de l'artisanat** : la création du Reims business Hub, le soutien aux entreprises innovantes et à la bio économie, la création d'une mission commerce interlocutrice de proximité des commerçants, la première heure de stationnement gratuite, le soutien aux marchés,....,
- **La sécurité** : le renforcement de la police municipale pour atteindre 120 policiers municipaux à la fin du mandat, la mise en place d'un système de vidéo protection performant et d'une politique de prévention adaptée,....,
- **Les solidarités** : une politique d'actions sociales pour tous les Rémois, un centre d'action sociale dont la gestion a été assainie, un nouveau contrat de ville, une attention particulière en faveur des séniors...
- **La proximité** : des conseils de quartier renouvelés et actifs, la création et la modernisation des mairies de proximité, une ville plus connectée avec ses habitants...,
- **La voirie et la propreté urbaine** : un effort sans précédent en faveur de la voirie, un stationnement facilité, l'amélioration des équipements destinés à la propreté urbaine et une lutte anti tags renforcée,...
- **Le sport** : l'encouragement à la pratique de politiques sportives en faveur de l'ensemble des habitants, le soutien au sport d'élite pour le rayonnement de notre ville,

- **La culture et le patrimoine** : l'ouverture du Cellier, une politique ambitieuse en matière de développement de l'offre dans les musées de la ville, un nouvel accès aux scènes nationales et le développement de la culture dans la ville, la restauration et la valorisation du patrimoine permises notamment par un développement du financement provenant du mécénat.
- **La jeunesse** : le soutien à l'accueil de la petite enfance avec une augmentation de la capacité d'accueil en crèche, le maintien d'un budget important en faveur des écoles rémoises et le développement des outils numériques, la création d'un guichet unique pour les familles, les travaux dans les écoles, une offre adaptée et diversifiée en faveur de la jeunesse, la vie étudiante et ses 31 000 étudiants avec I love Reims Campus

Par ailleurs, cette première partie de mandat a été marquée par des études qui ont conduit à une phase de réflexion et une très importante concertation avec les habitants sur les principaux projets d'aménagement urbain qui vont transformer la ville de Reims dans les années à venir.

Ces projets vont se concrétiser au cours de la deuxième moitié du mandat, les prévisions budgétaires pour 2018 et les années suivantes seront caractérisées par la phase de réalisation de ces projets.

- **Le projet Reims Grand Centre va transformer en profondeur l'environnement urbain du cœur de ville** par la reconversion de l'ex friche Sernam, avec la réalisation d'un centre aqualudique porté par la Communauté urbaine du Grand Reims, une grande salle événementielle, des bureaux, la redynamisation des Halles et du secteur du Boulingrin, le réaménagement de la place de la République et des Promenades, la création d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare...
- **La rénovation urbaine sera de la même manière au centre des aménagements prévus** : le nouveau projet de renouvellement urbain a été lancé en décembre 2016, il permettra une transformation de nombreux quartiers tels que Croix-Rouge, Orgeval, Europe ou Chatillons.

Enfin, la création de la Communauté urbaine depuis le 1^{er} janvier 2017 constitue une évolution majeure de cette première partie de mandat.

La ville de Reims est une commune parmi les 143 communes qui composent ce nouvel ensemble intercommunal.

Les équilibres budgétaires 2017 de la ville de Reims ont intégré les conséquences de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine s'est constituée dans une logique de continuité et de neutralité :

- neutralité dans l'évaluation des charges transférées pour maintenir les équilibres des budgets communaux,
- neutralité en termes de pression fiscale sur les ménages et un lissage de taux d'imposition pour les entreprises,
- continuité dans l'exécution des projets engagés et des efforts d'investissements consentis par la Ville de Reims.

Ainsi, la préparation budgétaire pour l'année 2018 s'effectue dans un contexte d'accélération de la mise en œuvre des différents projets et dans la continuité de ce qui a été accompli depuis le début du mandat en faveur de l'amélioration permanente de la qualité de vie des Rémois.

I.2 Les principaux enjeux de la préparation budgétaire 2018.

Le projet de budget 2018 s'attachera à maintenir les objectifs fixés dès le début du mandat :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour assurer un niveau d'autofinancement suffisant des investissements et ainsi maîtriser le recours à l'endettement,
- la stabilité de la fiscalité,
- le maintien d'un haut niveau d'investissement, facteur d'attractivité du territoire.

Les grands équilibres financiers prévisionnels du budget 2018 seront les suivants :

- **Une épargne brute** (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) évaluée à ce stade autour de **38 M€ au BP 2018 (contre 33,3 M€ au BP 2017)**. **Une épargne nette** (différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette après retraitement de la dette théorique) estimée à environ **7 M€ au BP 2018 (contre 2,6 M€ au BP 2017)**,
- **Des crédits d'investissement évalués à 55 M€** pour le budget de la ville de Reims et un peu moins de 20 M€ portés par la Communauté urbaine pour la voirie et la fin du chantier Sciences Po. Ce qui permet de maintenir l'objectif de 70 M€ affichés en début de mandat pour la ville de Reims.
- **Un recours à l'emprunt maîtrisé** afin de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans, soit très en deçà du seuil critique fixé pour les collectivités territoriales (10 à 12 ans),
- **Une fiscalité stabilisée** : ces différents équilibres sont atteints en maintenant une fiscalité inchangée.

II. Le rappel des principaux enseignements du compte administratif 2016.

II.1 Les ratios légaux

Les ratios légaux permettent de disposer d'indicateurs communs pour évaluer les villes de plus de 100 000 habitants les unes par rapport aux autres. Ils sont retranscrits dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit d'une source d'information qu'il convient néanmoins de traiter avec prudence dans la mesure où ces ratios ne prennent pas en compte le niveau d'intégration des communes comparées au sein de leurs EPCI respectifs.

Ce degré d'intégration (type et niveau de compétences transférées, degré de mutualisation de l'administration...) peut faire évoluer très sensiblement ces ratios.

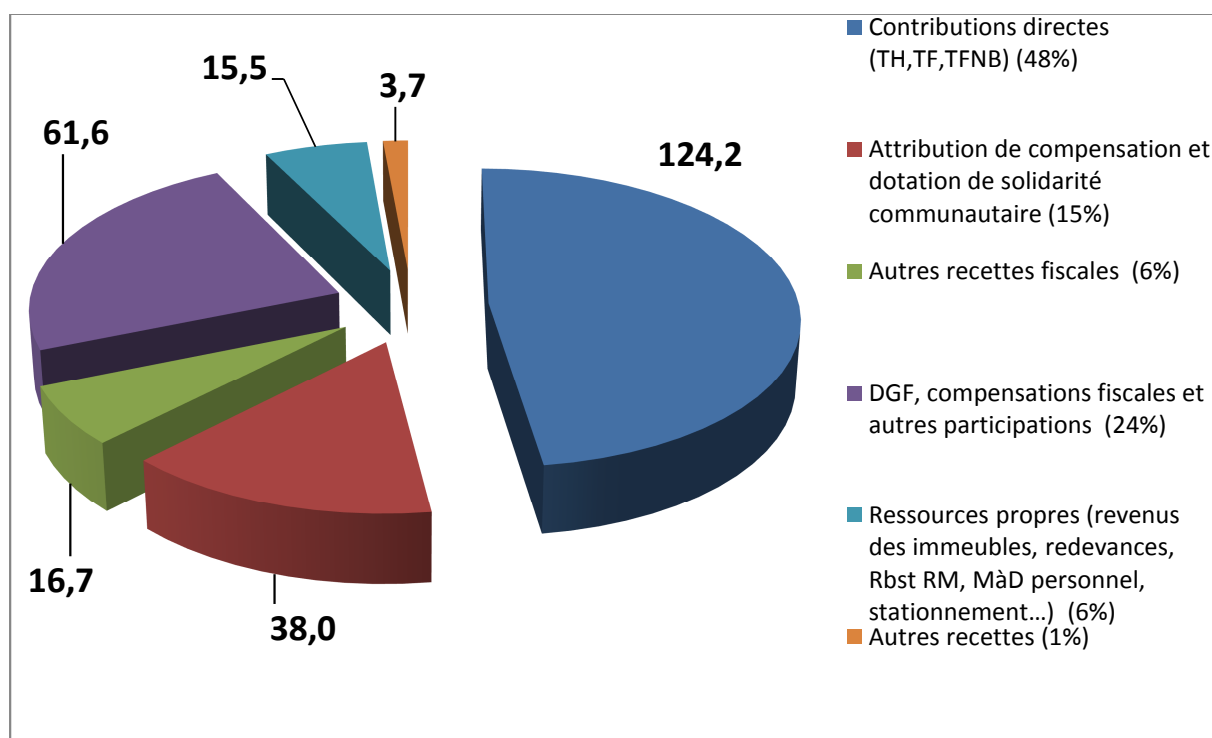
Informations financières – ratios (Sources : DGFIP à partir des comptes de gestion 2014)	Ville de Reims Valeurs (CA 2016) (population 2014)	Moyennes nationales de la strate + de 100 000 hab hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 091,87	1 213
Produit des impositions directes/population	664,32	588
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 389,52	1 380
Dépenses d'équipement brut/population	341,37	324
Encours de dette/population	1 776,66	1 132
Dotation globale de fonctionnement/population	275,90	275
Dépenses de personnel (y compris remboursements liés à la mutualisation de services)/dépenses réelles de fonctionnement (1)	51,66%	55,6%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	96,13%	96,2%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24,57%	23,5%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	127,86%	82,0%

(1) Pour information : dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de services)/dépenses réelles de fonctionnement = 42,2 %

II.2 Les recettes de fonctionnement

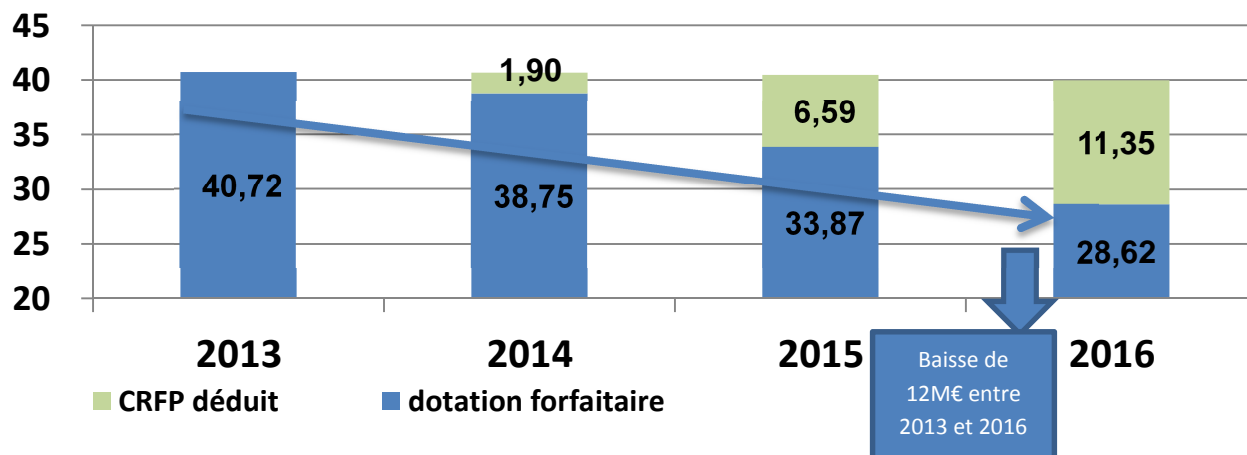
En 2016, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville, avant retraitement des recettes exceptionnelles, ont baissé de 2,5 % par rapport à 2015. Le total des recettes réelles de fonctionnement a atteint ainsi 259,8 M€.

Elles se répartissent comme suit (en M€) :

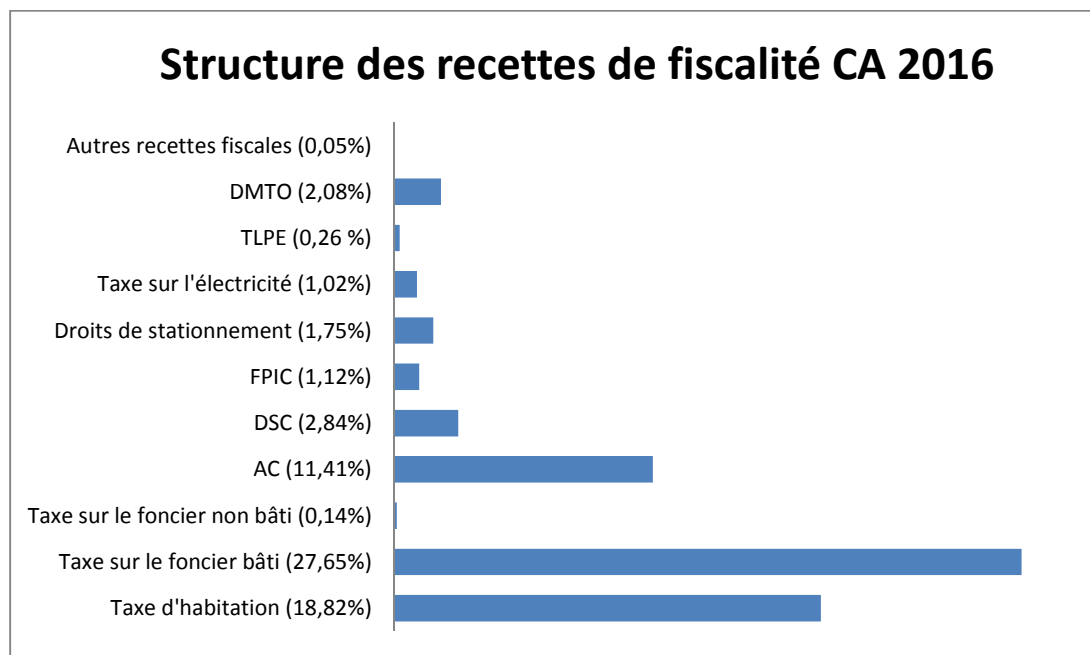


En matière de dotations de l'Etat, l'année 2016 a été marquée par la poursuite des ponctions au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, pour un montant de 4,761 M€. La dotation forfaitaire est ainsi passée de 40 721 181 € en 2013 à 28 624 471 € en 2016. La dotation nationale de péréquation a baissé également, pour atteindre 743 k€, ce qui accentue les prélèvements opérés par l'Etat sur le budget de la Ville de Reims.

Ces baisses ont été atténuées par la hausse de la dotation de solidarité urbaine (+2,83 M€ entre 2015 et 2016). Toutefois, on rappellera que l'ajustement de cette dernière ne fait que prendre en compte la réalité des charges supportées par la Ville en matière de cohésion sociale.



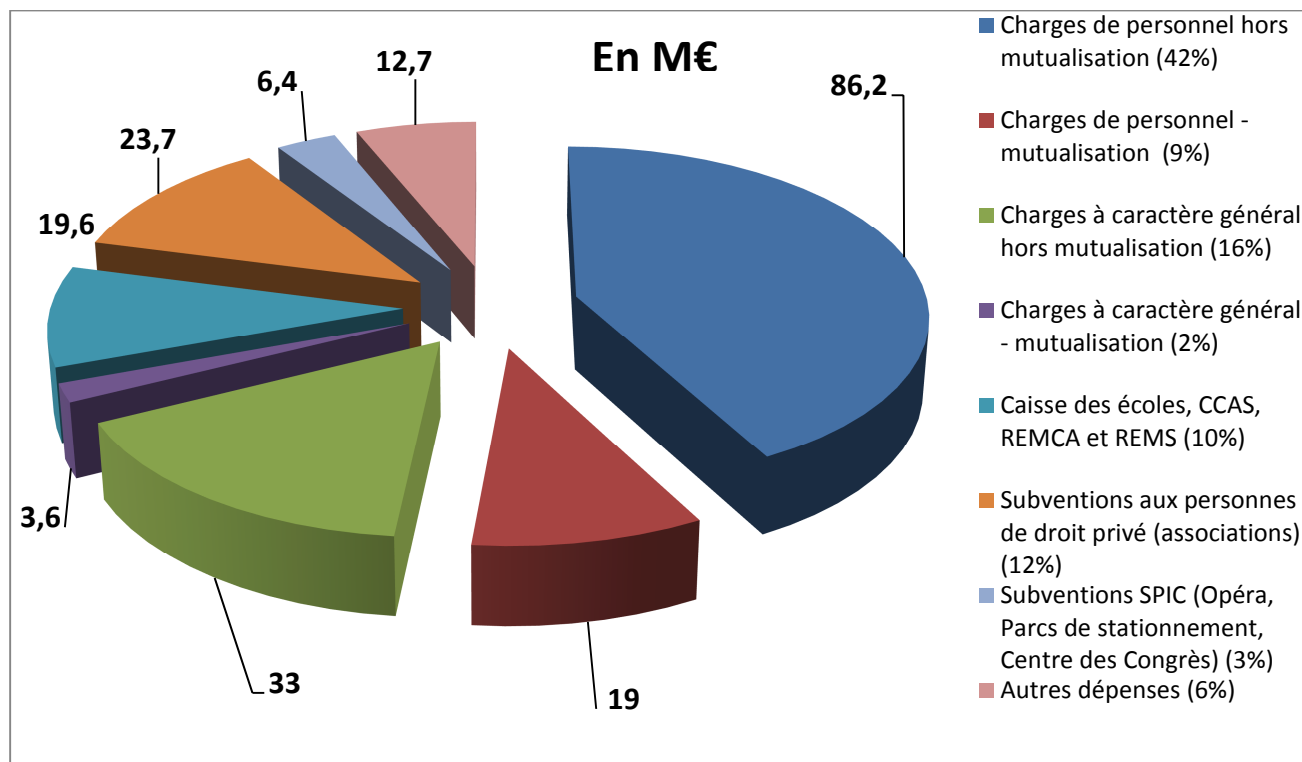
Les recettes de fiscalité ont constitué près de 69% des recettes de la ville. En 2016, les recettes de fiscalité directe se sont réparties de la manière suivante (en part dans les recettes réelles totales) :



Alors que le montant de la dotation de solidarité communautaire est resté stable en 2016 par rapport à 2015, celui de l'attribution de compensation versée par l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole a été minoré de 1,3 M€.

II.3 Les dépenses de fonctionnement

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville se sont élevées à plus de 204,4 M€ et se répartissaient de la manière suivante :



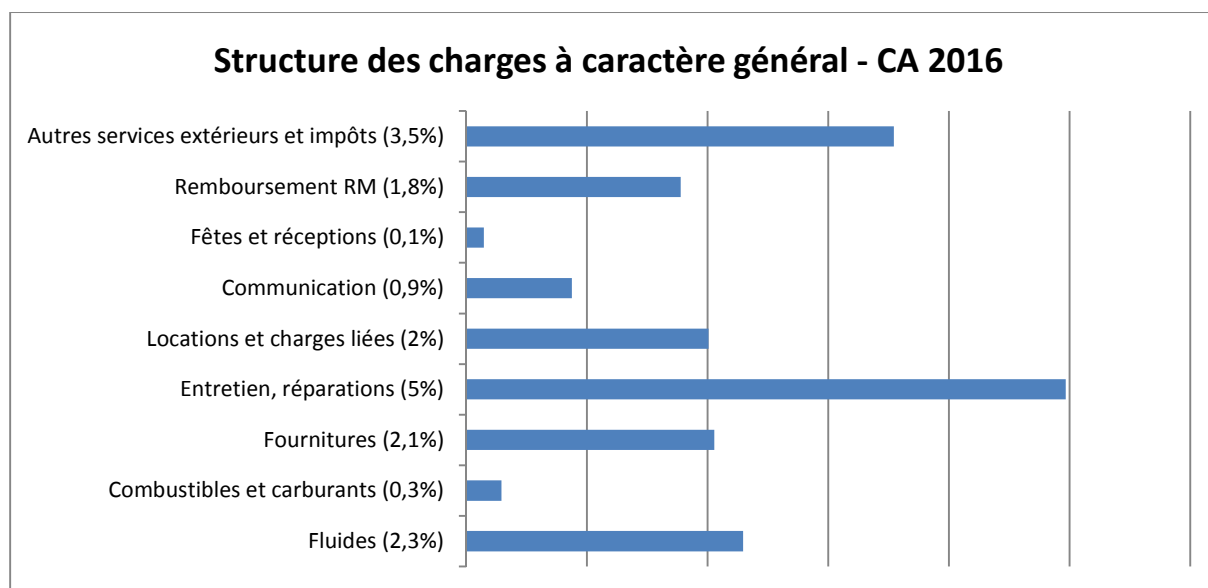
En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0,71%.

Les charges à caractère général retracent l'ensemble des dépenses courantes assurant le bon fonctionnement des services de la Ville. Ces dépenses consistent principalement en des dépenses de fluides, de fournitures, d'entretien et réparations.

En 2016, elles se sont élevées à 36,7 M€, contre 40,6 M€ en 2015. Cette baisse prend en compte la mise en œuvre de nouvelles dispositions réglementaires relatives au calcul de mutualisation de services et de la réaffectation comptable de dépenses à caractère général vers les charges de personnel, la refacturation des services mutualisés passant de 7,71 M€ en 2015 à 3,63 M€ en 2016.

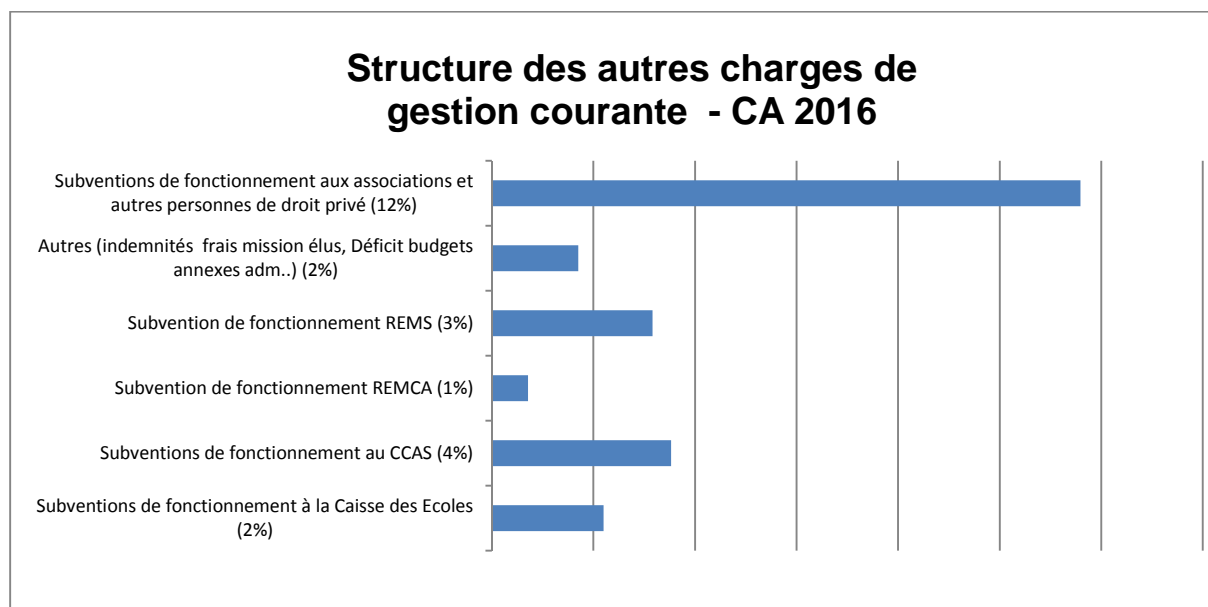
Hors facturation des services mutualisés, les charges à caractère général se sont stabilisées à 33,07 M€ (+0,64% par rapport à 2015).

Les charges à caractère général se répartissent de la manière suivante (en part dans les dépenses réelles totales) :

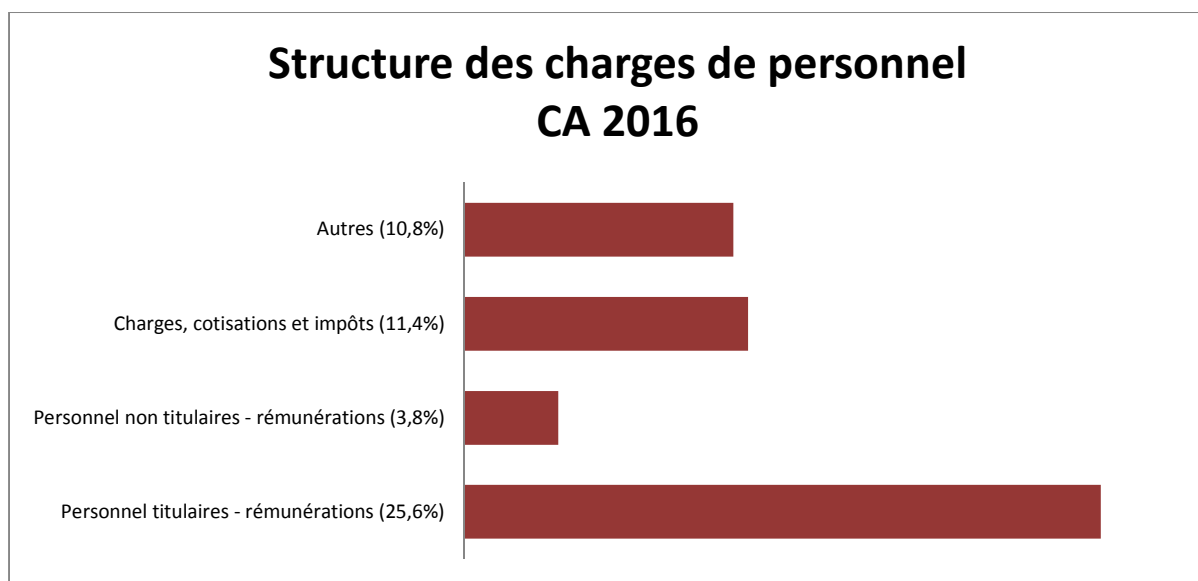


Les autres charges de gestion courante retracées sont principalement des subventions versées par la Ville.

En 2016, elles ont représenté 46,8 M€ et se répartissent comme suit (en part dans les dépenses réelles totales) :



Les charges de personnel se sont élevées à plus de 105,4 M€ au CA 2016 et se répartissent comme suit (en part dans les dépenses réelles totales) :

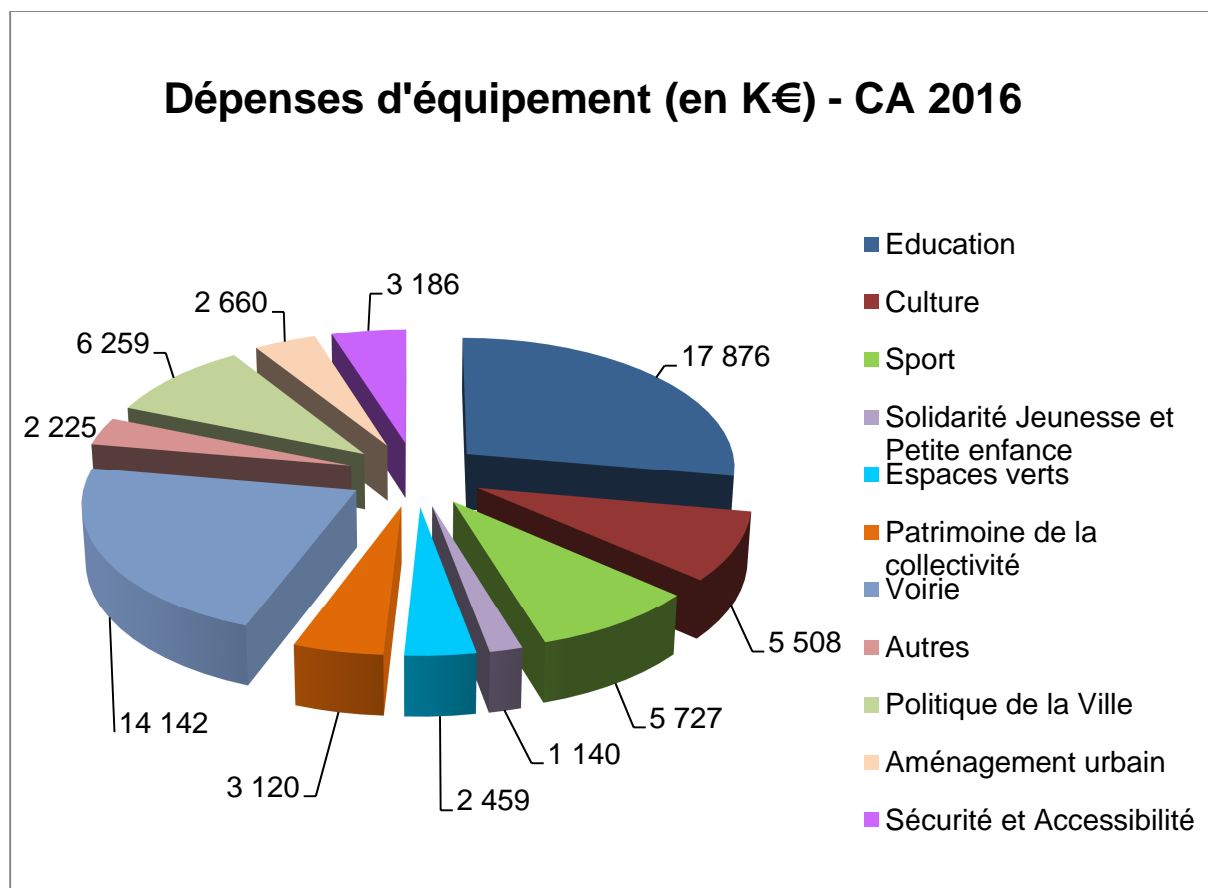


La masse salariale a évolué de 0,35% entre 2015 et 2016, passant de 85,915 M€ à 86,219 M€, malgré :

- L'impact des mesures nationales avec notamment l'augmentation du SMIC Horaire au 1^{er} janvier 2016 de 0,62%, l'augmentation au 1^{er} janvier 2016 des taux de cotisation retraite, accident du travail, vieillesse, la revalorisation au 1^{er} juillet 2016 de la valeur du point d'indice ou la mise en place des accords PPCR (Parcours professionnels des carrières et rémunérations).
- L'impact des mesures locales dont la poursuite du renforcement de la police municipale.

II.4 Des investissements 2016 à un niveau très élevé

Dans le prolongement de l'année 2015, les dépenses d'équipement pour l'année 2016 se sont élevées à près de 65 M€, avec un taux de réalisation de 87,2% par rapport aux crédits votés, le plus élevé depuis 2008.



II.5 L'évolution de l'encours de la dette au CA 2016

En 2016, la ville avait consolidé 26 M€ d'emprunts. Le remboursement du capital de la dette représentait 45,60 M€ sur le budget principal.

En conséquence, l'encours de la dette du budget principal de la ville au 31 décembre 2016 s'élevait à 332,18 M€ (333,26 M€ si on considère tous les budgets de manière consolidée).

La capacité de désendettement de la Ville, qui mesure sa capacité à rembourser sa dette si elle devait y consacrer toute son épargne, était en 2016 de 6,2 années.

III. Les principales conséquences de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims

La création de la Communauté urbaine du Grand Reims, par la fusion de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole, de 7 communautés de communes et l'intégration de 18 communes de l'ex communauté de communes Ardre et Chatillonnais, aura modifié les mouvements financiers entre la ville de Reims et le nouvel EPCI (établissement public de coopération intercommunale).

III.1 Les transferts de compétences et les réunions de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

La ville de Reims a transféré à la communauté urbaine du Grand Reims un certain nombre de compétences à compter du 1^{er} janvier 2017 : la voirie, Sciences Po, les aires des gens du voyage, ...

La CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) a procédé, au cours de ses réunions des 24 février et 20 septembre 2017, à l'évaluation des charges transférées par la ville à la communauté urbaine et a acté en conséquence un ajustement de l'attribution de compensation perçue par la ville de Reims.

L'attribution de compensation versée à la Ville de Reims était de 30 402 963 € en 2016. Suite aux travaux de la CLECT, son montant est dorénavant **fixé à 22 859 589 €**. Ce montant sera repris dans le projet de budget de la ville de Reims pour 2018.

III.2 Le pacte de neutralisation fiscale

La nouvelle communauté urbaine a voté des taux de fiscalité (TH, FB et FNB) qui ont été neutralisés par une baisse des taux votés par la ville de Reims afin de garantir la neutralité fiscale pour les contribuables rémois comme le montre le tableau ci-dessous.

	Evolution des taux					
	Ville de Reims		Communauté urbaine du Grand Reims		Total contribuable Ville de Reims	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
TH	20,75	19,19	7,59	8,87	28,34	28,06 *
TFB	30,71	29,26	0	1,45	30,71	30,71
TFNB	30,72	24,1	1,46	8,08	32,18	32,18

*l'écart entre 2016 et 2017 s'explique par la modification des politiques d'abattement, intégrée dans le calcul du taux de neutralisation 2017

Pour que ce pacte de neutralisation fiscale soit neutre pour le budget de la ville de Reims, la Communauté urbaine du Grand Reims verse en contrepartie une attribution de compensation qui permet de compenser l'écart entre le produit perçu en 2016 et celui correspondant à l'application de ses nouveaux taux.

Cette compensation, qui est fixée définitivement dans l'attribution de compensation, s'élève à **7,2 M€**.

Pour rappel, cette neutralisation fiscale, adoptée selon les règles dérogatoires de fixation des attributions de compensation, a été votée par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017, suite aux votes concordants des communes intéressées.

III.3 Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le passage en communauté urbaine a eu pour effet de modifier les ratios de richesse des ensembles intercommunaux utilisés pour la répartition du FPIC. Dans le nouvel ensemble intercommunal, le territoire communautaire ne sera plus éligible au bénéfice du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, il bénéficiera d'une attribution dégressive jusqu'en 2019.

Ce changement entraîne progressivement une perte du reversement au titre du FPIC pour la Ville de Reims. Le montant perçu en 2017 s'élève à 2,4 M€, il pourrait être de 2,23 M€ en 2018. Pour mémoire, au sein de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole, la ville de Reims a bénéficié d'un reversement net au titre du FPIC d'environ 2,98 M€ en 2016.

III.4 La reprise par la Communauté urbaine du Grand Reims des engagements passés pris par les communes

Les engagements pris par l'exécutif municipal devant les Rémois seront respectés et assurés par la communauté urbaine pour les compétences transférées.

Ainsi par exemple, la Communauté urbaine du Grand Reims a inscrit, à son budget primitif 2017, plus de 17 M€ pour la réalisation des travaux de voirie en faveur de la Ville de Reims.

De même, ce sont 9,7 M€ de crédits qui ont été inscrits pour la poursuite du projet Sciences Po.

Ces actions seront poursuivies en 2018, notamment en matière de voirie avec le maintien d'une enveloppe au minimum de 17 M€.

Le projet Sciences Po sera en phase de finalisation, avec l'inscription de près de 3 M€.

IV. Un projet de budget 2018 caractérisé par un haut niveau d'investissement et la préservation des équilibres financiers

IV.1 Le contexte économique national et régional

Le début de l'année 2017 a été marqué par une légère amélioration de la croissance des économies de la zone euro et l'année 2017 pourrait voir une accélération sensible du commerce mondial, sous l'impulsion des économies émergentes et américaines. La croissance de la zone euro pourrait atteindre + 1,8% en 2017, après 1,6% en 2016 et 1,4% en 2015.

Cette croissance est également constatée sur la même période en France. La progression du PIB atteindrait 1,6% sur l'année et 1,5% en 2018. Le taux de chômage s'établirait à 9,4% à fin 2017.

Pour ce qui concerne la région Grand Est, au 1^{er} trimestre 2017, le taux de chômage s'élève à 9,5% contre 9,3% au niveau national. 7 970 entreprises ont été créées dans la Région au 1^{er} trimestre, soit 550 de plus qu'au trimestre précédent.

Dans ce contexte de reprise progressive de l'activité économique, le maintien d'un niveau d'investissement local soutenu constitue un facteur de développement essentiel vis-à-vis des entreprises rémoises et plus généralement pour l'activité économique.

IV.2 Les incertitudes sur les recettes de fonctionnement liées aux réformes prévues dans le projet de loi de finances pour 2018

IV.2.a La réforme de la taxe d'habitation

Le Projet de Loi de Finances pour 2018 prévoit d'exonérer 80% des 17 millions de foyers assujettis à la taxe d'habitation. Cette exonération, qui prendrait la forme d'un dégrèvement, serait mise en place sur trois exercices, avec une première exonération de 30% en 2018, pour être intégralement mise en œuvre en 2020.

Si le projet de loi de finances pour 2018 prévoit bien la mise en place d'un système de dégrèvement et donc une compensation intégrale des recettes de taxe d'habitation pour la ville de Reims, les exemples **passés incitent à une grande prudence quant à la pérennité de cette mesure.**

Depuis de nombreuses années, les réformes fiscales se sont toujours traduites par une compensation intégrale de la perte de recettes les premières années pour ensuite évoluer moins favorablement pour les collectivités concernées.

Le dernier exemple est d'ailleurs inscrit dans le projet de loi de finances pour 2018. Il concerne les ressources de la Communauté urbaine du Grand Reims, avec la diminution d'environ 1 M€ de la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) qui devait en 2010 lors de la suppression de la taxe professionnelle être sanctuarisée pour les collectivités. Il est précisé que ce montant est susceptible d'évoluer en fonction du vote définitif de la loi de finances.

IV.2.b Les dotations de l'Etat pour 2018

Le système de ponction automatique sur les dotations versées par l'Etat aux collectivités serait remplacé par **la contractualisation d'un pacte financier incitant les collectivités territoriales à limiter l'évolution annuelle de leurs dépenses à + 1,2%, inflation comprise.**

Cet effort sera mis en œuvre à travers un mécanisme contractuel avec les 319 collectivités les plus importantes, représentant la partie essentielle de la dépense publique locale. La Ville de Reims sera concernée par ce nouveau dispositif.

En fonction du respect ou non des engagements de maîtrise des dépenses de fonctionnement, un mécanisme de bonus ou de malus (dont les modalités restent à définir) sur le versement des dotations aux collectivités pourrait être institué.

La ville de Reims s'est engagée au cours de ces dernières années dans une maîtrise de l'ensemble de ces charges qui sera poursuivie dans les années à venir, mais il est souhaitable que la contractualisation à venir identifie les efforts déjà réalisés par les collectivités.

Pour ce qui concerne l'année 2018, la DSU (dotation de solidarité urbaine) pourrait augmenter moins favorablement qu'au cours des dernières années et la DNP (dotation nationale de péréquation) serait diminuée.

Aussi, sans pouvoir à ce stade présager des éventuelles évolutions des règles de répartition de ces dotations entre les collectivités, le projet de budget 2018 prévoira une hausse de la DSU de l'ordre de 4 % (soit environ +0,9 M€ en 2018 contre + 1,7 M€ en 2017) et une baisse de la DNP de l'ordre de 10 % (soit environ - 70 K€).

Concernant la DSU, la réforme de l'année dernière supprimant la notion de DSU cible qui concernait la ville de Reims a eu pour conséquence une perte financière de l'ordre de 800 K€.

Enfin, cette stabilité des dotations pour l'année 2018 ne doit pas masquer les évolutions négatives subies depuis de nombreuses années. A titre de rappel, la dotation forfaitaire de la Ville de Reims a baissé de près de 14,8 M€ entre 2013 et 2017, compensée partiellement par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine, la baisse cumulée des dotations (DF, DNP et DSU) étant de 6,6 M€ sur cette même période,

Pour mémoire, la baisse des dotations versées par l'Etat s'est poursuivie entre 2013 et 2017 comme le montre le tableau ci-dessous :

	2013	2016	2017	Evolution
Dotation forfaitaire	40 721 K€	28 624 K€	25 939 K€	- 14 782 K€
Dotation de solidarité urbaine	15 471 K€	22 218 K€	23 972 K€	+ 8 501 K€
Dotation nationale de péréquation	1 020 K€	743 K€	668 K€	- 352 K€
TOTAL	57 212 K€	51 585 K€	50 579 K€	- 6 633 K€

IV.2.c La suppression des contrats aidés

La décision de suppression de la plupart des contrats aidés va concerner la ville de Reims. Le nombre de contrats aidés en cours s'élève à 35 pour la ville de Reims.

Au titre de ces emplois aidés, la ville bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat de plus de 300 000 € (BP 2017).

Dans l'attente des décisions sur le renouvellement éventuel de certains emplois aidés existants, le budget 2018 de la Ville de Reims prévoit une baisse de la recette attendue.

IV.2.d Le fonds de soutien aux activités périscolaires

Le fonds de soutien aux activités périscolaires, accordé aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours dans l'enseignement primaire, représente, pour la Ville de Reims, une recette de près de 1,4 M€ pour une dépense annuelle de l'ordre de 2,4 M€

Les communes le souhaitant ont été autorisées, en accord avec les académies, à revenir à une semaine de 4 jours. Une réflexion est en cours à la Ville de Reims pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Dans l'attente, la totalité de la recette annuelle au titre de ce fonds de soutien aux activités périscolaires sera inscrite pour l'année en cours, comme le prévoit le projet de loi de finances pour 2018. En fonction de la décision définitive qui pourrait être prise, les crédits seront éventuellement ajustés en dépenses et en recettes.

IV.2.e Au stade des orientations budgétaires, les principales hypothèses en matière de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Les recettes fiscales :

- **La taxe d'habitation** : compte tenu de la réforme prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2018, la revalorisation forfaitaire des bases a été calculée en prenant en compte les éléments suivants :
 - + 0,8% au titre de la revalorisation forfaitaire intégrée au PLF 2018, désormais basée sur l'inflation annuelle constatée,
 - + 0,7% de variation physique des bases.

- **La Taxe Foncière Bâtie**, tient compte des revalorisations suivantes :
 - + 0,8% au titre de la revalorisation forfaitaire intégrée au PLF 2018, désormais basée sur l'inflation annuelle constatée,
 - + 0,7% de variation physique des bases.

- **La Taxe Foncière Non Bâtie**, tient compte des revalorisations suivantes :
 - + 0,8% au titre de la revalorisation forfaitaire intégrée au PLF 2018, désormais basée sur l'inflation annuelle constatée,
 - -2,15% de variation physique des bases (évolution moyenne au cours des dernières années).

- **Les allocations compensatrices** ont été évaluées en fonction de leur intégration ou pas dans l'enveloppe normée de répartition de la DGF :
 - Pour l'allocation de compensation d'exonération de la Taxe d'Habitation, une progression du produit est escomptée à hauteur de + 1,5%,
 - Pour les autres allocations, incluses dans l'enveloppe normée, une baisse équivalente à 2017 a été appliquée pour 2018.

- **Les dotations**

Le gouvernement ayant annoncé une stabilité globale des dotations versées aux collectivités en 2018, les principes ci-dessous ont été appliqués pour l'estimation des dotations de la Ville de Reims en 2018 :

- la dotation forfaitaire est reconduite au même montant que la notification 2017 soit 25,9 M€,
- la dotation de solidarité urbaine, soit 24,9 M€, évolue de l'ordre de 4% (environ + 0,9 M€) comme le prévoit la loi de finances pour 2018 à ce stade,
- la dotation nationale de péréquation pourrait s'élever à 601 K€, en baisse de 10%, au titre de la garantie dégressive dont bénéficie la Ville de Reims.

- **Les recettes perçues des usagers**

Les recettes perçues des usagers sont chaque année évaluées au regard de l'évolution des produits perçus les années précédentes et du taux de revalorisation des tarifs municipaux. Ce taux, pour l'année 2018, est envisagé à + 0,8%, en adéquation avec l'inflation annuelle estimée.

- **Les recettes de stationnement et l'instauration du forfait post stationnement**

L'instauration, au 1^{er} janvier 2018, du Forfait Post Stationnement (FPS), dépenalisera le non-paiement du stationnement payant, les amendes de police seront remplacées par un forfait dont le montant sera adopté par le conseil municipal. Une première évaluation prudente de ces recettes **est estimée à 1,3 M€ pour l'année 2018.**

Ces recettes sont destinées au financement des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie (anciennes recettes « amendes de police »), elles sont reversées à la communauté urbaine.

La Ville de Reims conservera une partie de ces recettes au titre des frais qu'elle supportera pour la mise en place et la gestion du dispositif de perception du FPS, soit environ 300 k€.

IV.3 La maîtrise des dépenses de fonctionnement, garante d'un haut niveau d'investissement et de sécurisation des grands équilibres financiers

Malgré la hausse naturelle des dépenses de fonctionnement, notamment liée à l'évolution de l'inflation (1,1% selon le projet de programmation des finances publiques 2018-2022), les dépenses réelles de fonctionnement entre 2017 et 2018 devraient être quasiment identiques avec une évolution proche de 0%.

IV.3.a La politique de ressources humaines.

Conformément à l'article D. 2312-3 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires est l'occasion de décrire les principales évolutions afférentes aux ressources humaines et la politique menée par la collectivité en matière d'évolution prévisionnelle des effectifs et de valorisation des compétences.

1. La structure des effectifs (bilan social de la ville de Reims)

- **Les effectifs totaux au 31 décembre 2016 : 1 921 agents**

Les agents titulaires : 1 791 (967 femmes et 824 hommes) dont

- 1 701 titulaires (dont 95 agents à temps non complet),
- 51 stagiaires (dont 16 à temps non complet),
- 18 titulaires stagiaires dans l'emploi,
- 14 titulaires en situation de détachement.

Les titulaires représentent 93,23% du total des effectifs

Les agents non titulaires : 130 (59 femmes et 71 hommes) dont

- 79 remplaçants (hors remplaçants dans les écoles) (36 femmes et 43 hommes)
- 51 occupants permanents non titulaires (23 femmes et 28 hommes)

Les agents non titulaires représentent 6,77% des effectifs de la ville de Reims.

- **La répartition par catégorie :**
 - **Catégorie A** : 196 agents
 - **Catégorie B** : 236 agents
 - **Catégorie C** : 1 489 agents.

- **La répartition des agents par filières (agents titulaires et stagiaires) :**
 - **la filière technique** : 888 agents
 - **la filière administrative** : 355 agents
 - **la filière sanitaire et sociale** : 166 agents
 - **la filière culturelle** : 206 agents
 - **la filière sportive** : 15 agents
 - **la filière animation** : 71 agents
 - **la filière sécurité** : 90 agents

- **La répartition des agents par temps de travail (agents titulaires et stagiaires) :**

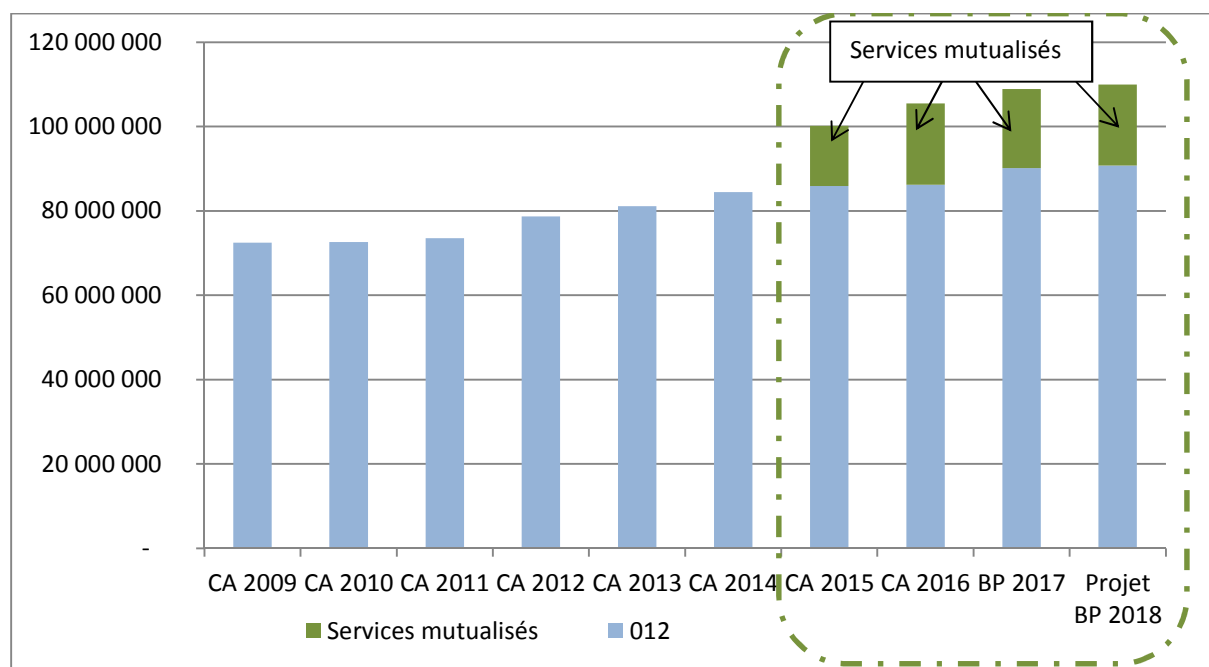
Sur les 1 921 agents :

- le nombre d'agents à temps complet est de 1 673 (emplois permanent et non permanent),
- le nombre d'agents à temps non complet est 248 (emplois permanent et non permanent)

Par ailleurs, la politique de ressources humaines a renforcé les mesures en faveur des agents en matière de déroulement de carrière. En 2016, 217 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (118 femmes et 99 hommes) et 801 agents (433 femmes et 368 hommes) d'un avancement d'échelon.

2. L'évolution prévisionnelle de la masse salariale au BP 2018 :

En 2018, les dépenses de personnel évolueront de moins de 1% en y intégrant les mesures nationales et la création des postes supplémentaires de policiers municipaux.



Les dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de service) pourraient s'élever à 91 M€ au BP 2018, contre 90,1 M€ au BP 2017 soit une hausse inférieure à 1 % y compris la création de nouveaux postes de policiers municipaux.

Le pourcentage des principales composantes de la masse salariale se décompose de la manière suivante :

- le traitement principal (titulaires et contractuels) : 49,6 %
- le régime indemnitaire : 13 %
- les charges sociales : 27%
- la nouvelle bonification indiciaire : 0,81%
- les heures supplémentaires : 0 ,47 %
- le supplément familial de traitement : 0,6 %
- indemnités variables (astreintes, travail jours fériés et dimanche...) : 1,8%
- action sociale (titre restaurant, prévoyance,...) : 1,8 %
- Autres : 4,9 %

3. Les principales évolutions relatives aux ressources humaines pour l'année 2018 :

- **Dans le cadre du projet sécurité 2015-2020**, le renforcement des effectifs de la police municipale avec le recrutement d'agents de police municipale et d'agents affectés au Centre de Supervision Urbain sera poursuivi avec comme objectif un effectif de 120 policiers municipaux à la fin du mandat,
- **Au Conservatoire à Rayonnement Régional**, le projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) sera mis en place, favorisant la démocratisation culturelle et centré sur la pratique musicale en orchestre. Ce projet à dimension nationale, est coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Il est destiné à des enfants habitant des quartiers relevant de la politique de la ville,
- **L'adhésion au régime d'assurance chômage** pour les agents contractuels évaluée à environ 400 K€,
- **A compter du 1^{er} janvier 2018**, la participation de la collectivité à la complémentaire santé sera à nouveau revalorisée dans un souci de prévention et afin de permettre aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions. En 2019, la ville de Reims prendra à sa **charge 50% de la cotisation santé payée par les agents**,
- **La poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire** avec la revalorisation de la part annuelle évolutive. La prime annuelle sera revalorisée pour atteindre en 2018 un montant de 450 €.

Le budget sera également concerné par des mesures nationales, les annonces gouvernementales pourraient conduire à reporter d'une année la poursuite des accords PPCR - Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations - qui prévoyaient en 2018 :

- La revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie B et C,
- La transformation d'une partie des primes en points d'indice pour les agents de catégorie A.

En revanche, la hausse prévue de la CSG (contribution sociale généralisée) en 2018 de + 1,7 % pourrait être compensée pour les agents par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% (qui concerne certains agents) et par une indemnité compensatrice financée par la baisse des cotisations maladies employeurs.

4. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), au sein de notre collectivité est menée selon les logiques suivantes :

- La capacité à connaître et à analyser les métiers actuels et à les comparer aux métiers futurs pour analyser les écarts relatifs aux compétences et mettre en place les dispositifs nécessaires à leur correction,
- La capacité à articuler au mieux la dimension collective (les besoins de l'organisation) à la dimension individuelle (le déroulé de carrière et le développement des compétences des agents),
- La capacité d'un dialogue entre la direction des ressources humaines et les directions, permettant une visibilité des besoins futurs en matière de ressources humaines et ainsi mettre en place un partenariat durable destiné à mieux anticiper l'avenir,
- Une expérimentation avec des directions pilotes (telle que la direction de l'éducation), puis le déploiement d'une démarche globale pour chacune des directions de la ville de Reims.

Cette dynamique implique des outils, des pratiques professionnelles et une culture commune.

Les travaux actuellement en cours ont permis de créer des outils généraux à partager au sein de notre collectivité et notamment la création d'un répertoire des métiers et d'une nomenclature des compétences associée à chaque métier.

Ce travail a permis de recenser près de 300 métiers exercés au sein de la ville de Reims.

Le support d'entretien annuel comprend désormais le métier ou les métiers exercés. L'exercice se prolonge avec des travaux en cours qui devront permettre d'associer à chacun des métiers un certain nombre de compétences, afin de faciliter la constitution de parcours individuels professionnels.

La démarche de GPEC se traduit également par la poursuite de la montée de compétence de personnels d'entretien des écoles vers des fonctions d'ATSEM. Il s'agit d'une action forte destinée à favoriser l'épanouissement professionnel des agents concernés.

La formation est un levier majeur de la GPEC, 46 196 heures de formation ont été réalisées en 2016 au bénéfice de 2 644 participants.

Dispositif essentiel en appui de la démarche prévisionnelle des métiers et des compétences, l'école de formation interne a vu le jour. Elle facilite le compagnonnage et le partage de savoirs entre pairs pour améliorer nos compétences collectives face aux défis de l'avenir.

L'école de formation interne créée en 2015, située rue Prieur de la Marne, sera officiellement inaugurée avant la fin de l'année 2017. Elle permet d'encourager, de structurer et de développer notre politique de transmission des savoirs.

Tout en accroissant la professionnalisation, les qualifications des agents, elle valorise les formateurs occasionnels.

L'école de formation interne a pour finalité globale de développer une culture commune par une meilleure transférabilité des compétences et des savoirs entre collègues afin d'améliorer la qualité du service public.

IV.3.b Les principales évolutions des autres dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général**

A périmètre constant (hors notamment impact du reversement des recettes du forfait post stationnement), les charges à caractère général seront stables de BP à BP, elles sont évaluées à ce stade à environ 38,6 M€ au BP 2018 contre 38,2 M€ au BP 2017.

- **Les charges de gestion courante**

Fruit de l'addition des évolutions des prévisions de subvention aux différentes entités subventionnées par la collectivité, les charges de gestion courante devraient baisser de près de 0,7 M€ en 2018, passant de 46,05 M€ en 2017 à 45,35 M€ en 2018.

Cet objectif ne peut être atteint que par un meilleur suivi des satellites de la collectivité et des associations qui n'ont pas besoin, en totalité, de la subvention qui leur avait été versée en 2017.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Reims pourraient s'élever à environ 210 M€ soit un montant quasi identique au BP 2017.

IV.4 Un programme ambitieux, marqué par un niveau d'investissement élevé

Dans la continuité des projets engagés depuis le début du mandat, le programme d'investissement se traduira, une nouvelle fois, par un volume d'investissement élevé.

La programmation pluriannuelle d'investissement sera ajustée par le vote des autorisations de programme lors du vote du budget 2018.

L'objectif fixé en début de mandat consiste à maintenir chaque année un volume d'investissement de l'ordre de **70 M€ par an**.

Toutefois, compte tenu du passage en communauté urbaine et du transfert de certaines compétences de la Ville de Reims au Grand Reims, les investissements projetés seront à la fois réalisés dans le budget de la Ville de Reims (pour 50 M€) et dans celui de la communauté urbaine (pour 20 M€).

Aussi, dans le cadre des compétences communales, le projet de budget 2018 maintiendra un niveau d'inscription de crédits d'investissement de plus de 55 M€ en 2018.

La somme des dépenses réalisées par la Ville de Reims et la Communauté urbaine permettra de respecter l'engagement pris devant les rémois et continuera de représenter un effort conséquent au profit du tissu économique local, du maintien de l'emploi et du confort de vie des habitants.

IV.4.a Pour mémoire, rappel des engagements pluriannuels inscrits au BP 2017 :

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	Montant des CP 2017	Montant des CP sur les exercices ultérieurs
Education	33 121 221	5 595 000	16 456 242
Culture	13 649 914	2 144 627	5 827 749
Sport	13 014 027	2 400 000	5 604 057
Jeunesse	2 250 723	220 000	1 558 563
Solidarité et petite enfance	2 633 646	420 200	1 349 597
Espaces verts	12 758 000	2 140 000	6 435 209
Patrimoine de la collectivité	19 822 467	2 868 500	10 276 405
Espaces publics	76 523 266	2 984 000	48 671 927
Moyens généraux	16 236 965	2 491 000	8 791 866
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	190 010 229	21 263 327	104 971 615

Enseignement	20 343 273	1 273 270	2 068 072
Grande salle événementielle	655 000	525 000	130 000
Culture et patrimoine	100 911 041	6 049 896	75 601 334
Sport et jeunesse	8 781 127	660 000	2 995 877
Solidarités	9 853 926	705 000	5 962 864
Amélioration des conditions de travail	2 769 080	842 500	729 500
Aménagement des parcs de quartier	5 492 126	700 000	2 490 000
Politique de la ville	46 550 025	1 737 200	9 726 575
Aménagement urbain	87 956 122	5 007 398	56 532 558
Commerce	31 836 962	63 327	-
Sécurité et bien vivre	58 659 929	3 611 280	44 305 385
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT PROJET	373 808 611	21 174 871	200 542 165

TOTAL	563 818 842	42 438 198	305 513 780
--------------	--------------------	-------------------	--------------------

Les engagements pluriannuels (autorisations de programme) se sont élevés à 563,8 M€. Ils se déclinent de la manière suivante :

- CP déjà payés sur les exercices antérieurs : 215,8 M€,
- CP prévus en 2017 : 42,4 M€,
- CP ultérieurs : 305,5 M€

Le budget primitif 2018 procédera à une actualisation des prévisions des AP CP sur la base des besoins en crédits de paiements 2018 et de l'évolution des différents projets d'investissement prévus dans la programmation pluriannuelle.

IV.4.b Pour l'année 2018, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

1. L'éducation

Dans le cadre d'une convention entre la Ville de REIMS et l'Education Nationale portant sur la période 2015-2020 relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises, la collectivité continuera à procéder, pour la troisième année consécutive, au déploiement d'outils informatiques

L'objectif central de ce plan pluriannuel est de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet dans sa scolarité via :

- Un matériel collectif de classe : tableau blanc interactif
- Un matériel individuel à destination de l'élève : classes mobiles composées de tablettes et d'un ordinateur de contrôle

Plus de 4 M€ seront inscrits au titre de la maintenance et de l'entretien du patrimoine bâti scolaire communal.

Ainsi en 2018, les travaux porteront sur :

- le remplacement de menuiseries extérieures permettant non seulement de rénover le patrimoine, mais aussi d'améliorer l'isolation thermique et acoustique des écoles,
- le remplacement de toitures et d'étanchéité de terrasses,
- la rénovation des salles de classes, comprenant des remplacements de luminaires, de revêtements de sols et de rénovation des peintures,
- la continuité du déploiement des visiophones au sein des écoles.

Suite à l'incendie, la maternelle TIXIER MOUGNE sera reconstruite. L'année 2018 sera réservée aux études afférentes.

2. La sécurité publique

Le déploiement du plan sécurité du mandat avec la mise en place de la vidéo-protection (159 nouvelles caméras dans l'ensemble des quartiers) renforcera l'efficacité des services de police en assurant une protection préventive et une sécurisation sur l'ensemble du territoire.

En 2018, l'action se poursuivra avec l'installation de 50 caméras supplémentaires pour un investissement de près de 0,8 M€.

3. La politique de la Ville et de l'habitat

En 2018, les travaux d'aménagement du premier Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) se poursuivront ou se finaliseront selon les quartiers concernés (2M€):

- **A Orgeval** : les aménagements extérieurs du complexe sportif Orgeval seront livrés, terminant ainsi la liaison avec l'avenue de Laon,
- **A Wilson** : les secondes tranches d'aménagement de la place Mozart et du secteur Berlioz-Beethoven se poursuivront,
- **Aux Epinettes**, les travaux sur les espaces publics du secteur Sainte-Thérèse sont en cours et devraient se terminer en 2019, en accompagnement de la construction de la future maison de quartier (livraison à l'automne 2019) et d'un programme de 25 maisons en accession sociale (Plurial Novilia),
- **A Croix-Rouge**, il reste à réaliser l'aménagement d'une allée piétonne le long de l'université.

Les années 2016 et 2017 ont été consacrées aux études urbaines inscrites dans le cadre du protocole de préfiguration du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**. Des premiers travaux d'aménagements ont concerné la place de Fermat (démolition de l'ancienne maison de quartier, aménagement provisoire des espaces libérés).

En 2018, les conventions de renouvellement urbain pour les deux quartiers d'intérêt national (Croix-Rouge et Orgeval) et les deux quartiers d'intérêt régional (Châtillons et Europe) seront signées avec l'ANRU et les partenaires financiers.

Dans ce cadre, les premiers travaux devraient démarrer, par exemple à Croix-Rouge avec l'aménagement de la rue Raoul Dufy. Les plans de relogement lancés en 2017 s'achèveront, permettant aux bailleurs sociaux de réaliser les premières démolitions (Croix-Rouge et Orgeval).

4. La politique sportive

La maintenance des équipements sportifs restera une priorité. Avec des crédits inscrits au budget 2018 de près d'1 M€ consacrés à la maintenance de ce patrimoine, un effort particulier sera fait en direction des gymnases Vasco de Gama (120 k€), Léo Borgniet (180 k€) et Trois Fontaines (120 k€), notamment en vue d'améliorer les conditions d'isolation thermique et acoustique.

Une première tranche de travaux de conformité des vestiaires du stade Robert Pires sera réalisée en 2018 à hauteur de 170 k€.

En 2018, l'installation des équipements en libre accès sera poursuivie pour un montant de 150 k€ et une priorité sera donnée aux équipements de street-basket et la création d'une nouvelle piste de BMX.

Le revêtement synthétique du terrain de football de Géo ANDRE, installé il y a plus de 10 ans, sera changé (380 k€).

Le budget de la REMS est conforté lui permettant de remplir ses missions d'exploitation des équipements sportifs structurants en toute sécurité.

Un séminaire de portée nationale sur la pratique sportive féminine aura lieu en juin dans le cadre de la Coupe du monde Féminine de Football, que la Ville accueillera en 2019.

Des travaux seront effectués au Stade Delaune, pour augmenter la puissance d'alimentation du stade en vue de lui permettre d'améliorer ses capacités d'attractivité sportive et événementielle.

L'année 2017 aura été dévolue aux études. L'année 2018 verra la mise à niveau de l'installation électrique, le changement des transformateurs et du groupe électrogène.

A l'automne 2018, la seconde édition de Pratik 'Sport aura lieu au Complexe René TYS, elle permettra de se familiariser aux sports en salle, judo, escrime, boxe, tennis de table, gymnastique et bien sûr aux sports collectifs.

5. La culture et le patrimoine

L'année 2018 sera marquée par la volonté de poursuivre les grands chantiers lancés, au premier rang desquels le projet d'un nouveau grand musée des beaux-arts.

La construction des réserves débutera avant l'été 2018, pour une durée prévisionnelle du chantier de 15 mois environ. Environ 4 M€ seront prévus en crédits de paiement pour l'année 2018. En parallèle, suite à la finalisation de la programmation en début d'année, le projet du futur musée des Beaux-Arts entrera dans sa phase suivante avec la réalisation des fouilles sur l'emprise du musée, et le lancement du concours de recrutement du maître d'œuvre au printemps. L'année 2018 permettra ainsi de préparer la fermeture et le déménagement des collections du musée vers les nouvelles réserves en 2019.

L'année 2018 permettra également de poursuivre la valorisation patrimoniale. En plus des nombreux chantiers de restauration qui se poursuivront, la ville proposera **un nouveau spectacle son et lumière** qui se déploiera progressivement sur différents sites patrimoniaux, pour un budget global sur 2018-2019 d'environ 2 M€.

Une Autorisation de Programme de 0,6 M€ en 2018-2019, sera ouverte afin de permettre le changement des sols et fauteuils de la grande salle de la **Comédie de Reims** en prévision du 50^{ème} anniversaire du bâtiment en 2019.

Le chantier de remise aux normes du **conservatoire à rayonnement régional** fera l'objet de l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 0,65 M€, avec un début d'exécution en 2018 selon un plan d'intervention en cours de définition.

Une enveloppe de 1,7 M€ sera dédiée à la maintenance et à l'entretien du **patrimoine bâti communal relatif à la culture et au patrimoine**, l'acquisition des équipements des structures culturelles et au subventionnement, en investissement, des structures rémoises. S'agissant plus précisément de la maintenance et de l'entretien du patrimoine bâti communal relatif à la culture et au culte, les prévisions budgétaires s'approcheront des 0,8 M€, dont 84 k€ au titre des travaux dans les églises. Ces crédits permettront notamment de mener des opérations de rénovation, tant sur les murs, façades, toitures, terrasses que sur les équipements et installations intérieurs (éclairage, peintures, revêtements de sol, etc.)

L'année 2018 permettra à la collectivité de lancer **DEMOS** (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) un nouveau projet ambitieux d'éducation artistique et culturelle dans 7 quartiers de la ville de Reims en partenariat avec la Philharmonie de Paris. D'un coût global de 0,26M€, la collectivité participe à hauteur de 60 k€ à ce projet.

Enfin, la ville souhaite poursuivre et renforcer son accompagnement à la Magnifique Society, nouveau Festival de Musiques Actuelles porté par la Cartonnerie et adaptera en conséquence son soutien à l'évènement.

Les travaux de **l'Eglise Saint André** consisteront en la restauration de l'église au niveau du clos et couvert, notamment en ce qui concerne la toiture (charpente et couverture), les pierres des arcs boutants, les façades et les vitraux. Eu égard à l'ampleur des travaux, la restauration de l'église a été divisée en plusieurs tranches pour un coût d'opération de 6 M€. Les travaux qui ont débuté en 2013 s'achèveront en 2018 à l'issue des 2 dernières phases de travaux en cours de réalisation.

La restauration de **l'église Saint Maurice** se poursuivra. Les travaux concernent la couverture, les pierres extérieures de façades, la réparation des vitraux et les menuiseries extérieures. Eu égard à l'ampleur des travaux, la restauration de l'église a été divisée en tranches. La première a concerné la façade occidentale (2017). La seconde concernant la restauration de la façade rue Saint Maurice a démarré en 2017 pour se terminer en 2018.

En ce qui concerne **la Porte de Mars**, l'opération a eu pour objet en 1ère phase, la sauvegarde de la Porte de Mars et l'aménagement de ses abords pour un coût d'opération de 1,35M€. L'étude préalable a mis en évidence des actions distinctes à mener par phase :

- Travaux de sauvegarde avec notamment la rénovation de la couverture et réalisation d'un réseau de collecte des eaux (travaux 2015-2016),
- Campagne d'études complémentaires et de travaux afin de sauvegarder les parements et les décors (2017-2019).

L'année 2018 finalisera les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice pour valider un coût de réalisation et le calendrier correspondant.

6. Le patrimoine de la collectivité

Tout en tenant compte du caractère monumental et partiellement classé du bâtiment, l'opération de rénovation de **l'Hôtel de Ville** consiste à réaliser en plusieurs années des travaux au titre de l'accessibilité aux personnes handicapées, de la sécurité incendie, de la restauration des façades et des couvertures, de la rénovation du système de chauffage et du schéma fonctionnel et de sécurisation des activités au sein du bâtiment. Le coût d'opération est estimé à 12,5 M€.

La première phase de travaux a débuté en 2016 par les premiers travaux de sécurisation, l'année 2017 a été consacrée à la restauration de l'aile Sarrail. L'année 2018 portera sur l'aile de la grosse Ecritoire qui se terminera en 2019.

Au titre de **l'entretien du patrimoine de la collectivité** (salles municipales, Hôtel de Ville et mairies de proximité, Halles du Boulingrin, locaux administratifs et techniques, cimetières...), les crédits envisagés s'élèvent à 1,4 M€ et concerneront des travaux :

- d'amélioration de certains systèmes de sécurité incendie et de mise en conformité de certains équipements techniques,
- de modernisation de réseaux informatiques,
- de remplacement de menuiseries extérieures comprenant l'amélioration des conditions d'isolation thermique et acoustique (doubles vitrages),
- de rénovation de locaux,
- de toiture et/ou d'étanchéité.

Par ailleurs, le **garage municipal, situé rue Jules César**, doit être déplacé dans les locaux des garages situés avenue de Laon, actuellement occupés par le service propreté urbaine. Il est donc nécessaire, au préalable, de construire de nouveaux locaux pour accueillir le garage propreté urbaine. Le projet consiste en la création de locaux accueillant les garages de la propreté urbaine. Le nouveau bâtiment sera situé à côté de la station de Lavage des Sables, lieu de vidange des balayeuses, à proximité de la station d'épuration, sur la commune de Saint-Brice-Courcelles. L'année 2017 a été dévolue aux études de maîtrise d'œuvre. L'année 2018 sera consacrée aux travaux.

Le projet de **réaménagement des bureaux de la Direction des Espaces Verts** correspond à une restructuration des locaux existants mais également une extension des locaux d'environ 125 m². Cette opération correspond à la dernière phase de la réhabilitation du site du Bois d'Amour, engagée depuis 2010. A l'issue, les bungalows qui servent actuellement de bureaux seront supprimés. Les travaux ont débuté en 2017 pour une livraison définitive en 2019.

Les **travaux de mise en accessibilité des bâtiments** recevant du public continueront d'être réalisés en 2018 pour un budget total de 2 M€.

7. Le projet urbain Reims Grand Centre

L'aspect règlementaire de la ZAC SERNAM Boulingrin, créée par délibération du conseil municipal en date du 25 Septembre 2017, se poursuivra en 2018 par l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC ainsi que l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des opérations.

En lien avec la poursuite des études, les projets se dévoileront progressivement (le projet de la grande salle événementielle sera notamment présenté en 2018), ainsi que la communication et la concertation qui se poursuivront de concert (lettre d'information, actualisation de la palissade de chantier, réunions...).

L'année 2018 permettra également de poursuivre les travaux préparatoires à l'aménagement du site SERNAM (archéologie, terrassement, dépollution, et poursuite des études préliminaires : géotechniques, sondages divers,...) et d'entrer en phase opérationnelle avec la réalisation des premiers travaux de voiries et de réseaux divers.

La maîtrise foncière de l'îlot nord, pour laquelle les discussions sont en cours, devrait aboutir aux acquisitions foncières amiables en 2018 afin de libérer les emprises dès 2019 pour leur démolition.

Sur le secteur Boulingrin, les études pour la création d'un équipement autour du champagne et de la gastronomie se poursuivront en 2018 afin d'en définir un contenu. De plus, les études pour mettre en valeur les vestiges archéologiques, situés actuellement sur la place du Boulingrin inaccessible au stationnement, débuteront.

Le projet **des Promenades**, dont l'avancée des études permet d'ores et déjà d'envisager la mutation de cet espace, débuteront dès 2018 pour permettre aux rémois de profiter des hautes Promenades et du square Colbert réaménagés dès 2019. Cet aménagement porte sur l'ensemble des espaces allant des Hautes Promenades aux bords du canal. Après une année 2017 essentiellement consacrée aux études, ce projet de près de 22 M€, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, passe en 2018 dans une phase de concrétisation avec le début des travaux de la 1^{ère} tranche estimée à 4 M€ englobant les Hautes Promenades et le square Colbert et qui se dérouleront jusque 2019.

L'implantation d'une salle événementielle est prévue sur le site de la SERNAM pour répondre aux enjeux métropolitains et aux attentes de la population locale. Au sein de ce service public (DSP en cours), la **Grande Salle Événementielle** présentera les principales caractéristiques suivantes :

- la salle événementielle proprement dite qui comprend le parterre, les tribunes, le déambulatoire et les services au public : minimum 5 500 places assises en configuration basket national et possibilité d'accueillir une majorité des sports en salle,
- plusieurs jauges et configurations culturelles avec une capacité assis / debout d'au moins 6 000 places,
- une capacité maximum d'environ 9 000 places,
- un grand plateau d'au moins 4 500 m² libre de tout obstacle et mobilisable notamment dans le cadre d'événements économiques.

8. La solidarité, petite enfance, jeunesse.

Dans le domaine des solidarités et de la petite enfance, la programmation envisagée en 2018 se porte sur l'accompagnement des opérations de rénovation de la crèche les Sources de l'association SPE (100 k€), de la crèche de l'association la Farandole (250 k€), du multi accueil Trois Fontaines de l'association des Maisons de quartier (50k€) ainsi que de la poursuite du programme de mise en accessibilité de l'ensemble des maisons de quartier.

La reconstruction de la **Maison de Quartier Les Epinettes** en entrée du quartier Sainte Thérèse à Reims est également prévue. Cet équipement, symboliquement ouvert vers l'extérieur, a pour objectif de favoriser le désenclavement et d'accueillir la plus grande diversité sociale. Le souhait est de construire un équipement favorisant la mixité sociale et générationnelle alliant sécurité et fonctionnalité. L'année 2018 sera consacrée à la consultation des entreprises et aux travaux pour une livraison en 2019.

Le **centre La Rosière** est une structure d'hébergement collectif de mineurs situé à Villers-Allerand. La Direction de l'Éducation y organise des classes de découverte pour les élèves de classes élémentaires de mars à juin et à l'automne. La Direction de la Jeunesse y accueillait les enfants âgés de 9 à 13 ans ½ en centre de loisirs jusqu'en août 2014. Cet établissement est constitué de 5 bâtiments séparés. L'objectif sera de réhabiliter le bâtiment des Hirondelles et de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments du site. L'année 2018 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre

9. Les espaces publics

Parmi les réalisations prévues pour 2018, on peut citer la poursuite des travaux d'aménagement dans les parcs de quartier **place Alexandre de Serbie** (0,3 M€). La place Amélie Doublé fera également l'objet de travaux de rénovation dans le cadre d'une concertation avec les habitants.

2,2 M€ seront consacrés au renouvellement d'aires de jeux et de mobiliers, des plantations nouvelles pour mieux végétaliser la ville, des rénovations d'allées dans les parcs, sur la rénovation de cours d'écoles, la réfection d'allées dans les cimetières, l'amélioration des jardins familiaux.

Un champ de foire, dans le cadre de la relocalisation des fêtes foraines, sera aménagé sur le site Léo Lagrange, avec la perspective également de la coupe du monde de foot féminine sur ce site en 2019

La sécurisation (contrôle d'accès) des espaces publics avec notamment en priorité la place d'Erlon sera poursuivie.

La création de sanitaires supplémentaires et de locaux techniques dans le parc de Champagne fait réponse à un nombre insuffisant de ceux existants, et ce en dehors de toute manifestation événementielle. La construction d'environ 80 m² a débuté en 2017 pour une livraison 2018.

Aujourd'hui, la **place de l'Hôtel de ville** est devenue un espace qui n'est pas adapté aux usages des rémois, ni à l'image de la 12e ville de France. En effet, les revêtements sont dégradés, le patrimoine architectural n'est pas mis en valeur, les cheminements piétons sont discontinus et inconfortables voire dangereux. Cet espace n'est pas adapté à la fonction première de l'hôtel de ville qui est d'accueillir les Rémois.

Le défi est de transformer la place de l'hôtel de ville, en étant guidé par les enjeux suivants:

- créer un espace polyvalent, support vivant d'interventions artistiques, d'expositions, de temps officiels, ...
- proposer un espace pour tous, fonctionnel, adaptable et modulable, au nivellement simplifié, avec un minimum d'obstacles, et un mobilier facilement démontable, pour une occupation totale de l'espace disponible et permettre la mise en place d'équipements spécifiques pour l'accueil de manifestations,
- imaginer et construire un espace attractif et qualitatif, avec un projet patrimonial hautement qualitatif conférant au parvis une identité respectueuse de l'environnement bâti de grande qualité architecturale,
- rendre l'espace plus lisible et plus sécurisant, en réduisant la place de la voiture et en proposant un espace partagé intégré à la zone 30, favorisant les modes doux, l'accessibilité et le confort d'usage.

Les travaux se dérouleront de mars 2018 au premier trimestre 2019,

Le projet de réaménagement des **abords de la basilique Saint-Remi** vise à recréer un écrin digne de ce joyau de l'art gothique et roman, en repensant l'agencement de ses abords, manquant de cohérence et usés par le temps. Les travaux de fouilles démarreront au printemps 2018.

L'objectif des aménagements est de créer un parvis qualitatif et homogène, en pavés, depuis la statue de Clovis jusqu'à l'entrée de la basilique côté Fléchambaut. Un emmarchement sera prévu autour de la basilique, de même que des assises pour profiter d'une vue dégagée sur l'édifice. Une attention particulière sera portée à la végétation, notamment par l'installation de platebandes fleuries sur le parvis. Par ailleurs, un nouveau parking, d'une jauge similaire à celui existant situé au pied de la Basilique, sera implanté au niveau de la résidence Abbaye de Saint Remi, avec la plantation d'arbres tiges. La mise en lumière de la basilique sera revue en plusieurs étapes : à partir du sol lors des travaux aux abords du monument, puis sur le monument lui-même à moyen terme.

Les travaux de voirie et de réseaux vont démarrer en juin 2018 et se dérouleront en trois phases de travaux :

- 1e phase : redressement de la rue Saint Julien,
- 2e phase : création d'un parking planté côté résidences Abbaye de Saint Rémi,
- 3e phase : aménagement du parvis de la Basilique Saint Rémi.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 19 mois.

10. L'amélioration des services

La Ville s'engage à améliorer la relation aux usagers à travers une meilleure qualité d'accueil.

L'année 2018 verra la mise en place d'un nouveau service permettant aux usagers de prendre leurs rendez-vous (notamment concernant les passeports et les cartes d'identité) directement en ligne.

L'accent sera également mis sur la qualité, avec la volonté de labelliser certains services d'accueil dans le cadre du référentiel national « Marianne ». Les 19 engagements du référentiel Marianne sont les garants d'un engagement durable de la Ville en matière de qualité d'accueil et d'établissement d'une relation de confiance entre l'utilisateur et les services municipaux.

Attente forte de la population, le plan propreté est une priorité essentielle de l'action municipale tant la qualité de la vie en ville en est fortement dépendante.

L'année 2018 verra la poursuite des actions engagées depuis plusieurs années. Il s'agit notamment du maintien des niveaux des prestations dans les quartiers Wilson, Clairmarais et Croix-Rouge ainsi que sur le Centre-Ville, mais également des démarches de prestations ponctuelles. Les prestations resteront au même niveau que les années précédentes sur le reste de la ville sans renouvellement de marchés importants prévus (mise en œuvre des tranches conditionnelles de prolongation de 1 an avec certaines économies à la clef).

Une attention particulière sera portée aux moyens humains affectés à ces services, ceux-ci comprenant une forte part de contrats aidés, dont le financement par l'Etat n'est plus assuré en 2018.

0,45 M€ seront investis en 2018 pour l'achat d'une micro-balayeuse et la poursuite du renouvellement du parc d'engins de nettoyage (achat de 2 balayeuses).

Au cours de l'année 2018 la réforme du stationnement, avec notamment le changement des horodateurs et de divers outils de contrôle et de gestion du stationnement plus performants, sera mise en œuvre.

V. L'évolution prévisionnelle de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les banques dans le cadre de consultations financières normées.

V.1 L'évolution des taux

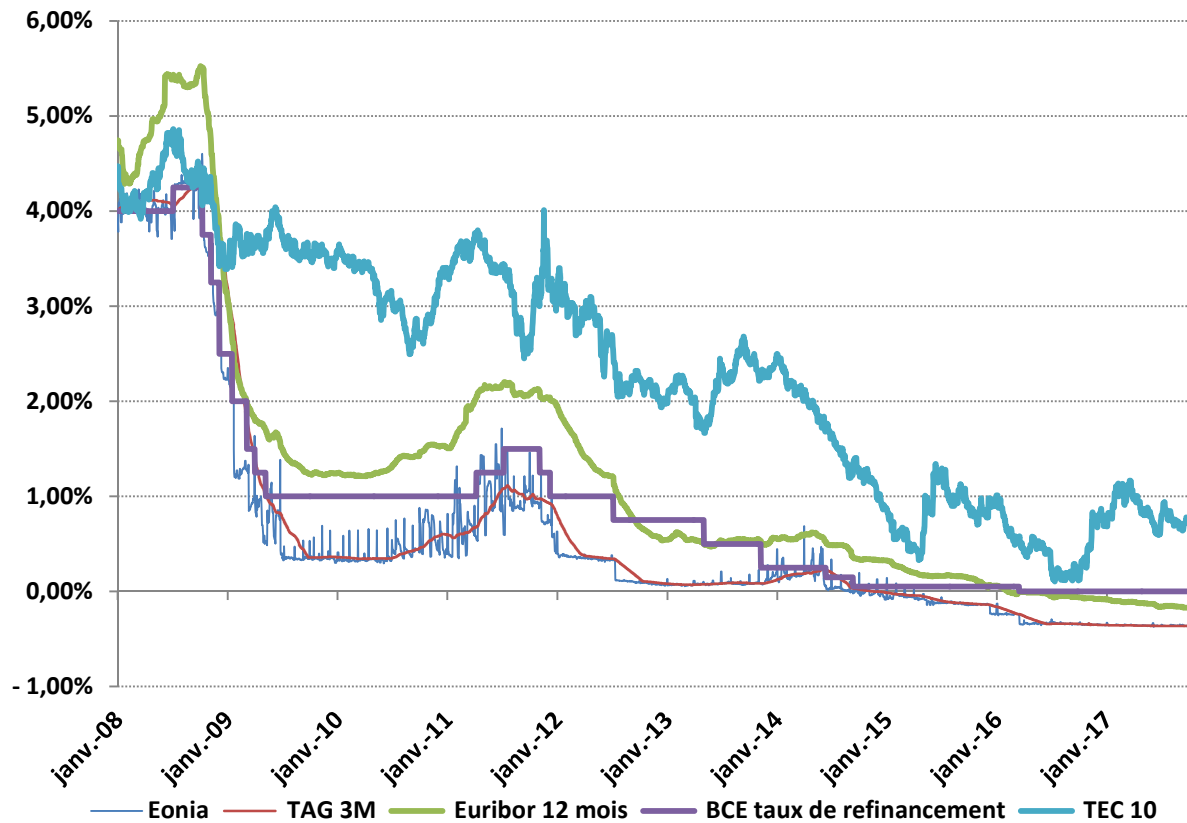
La tendance baissière des taux d'intérêts constatée depuis plusieurs années s'est stabilisée en 2017.

Depuis trois ans, le taux moyen de l'EONIA en 2016 est de **-0.32%** et au cours des 9 premiers mois de l'année 2017, il ressort à **-0.36%**.

Les taux à 3 mois comme le TAG et l'EURIBOR suivent cette tendance en affichant eux aussi des valeurs négatives. L'EURIBOR 12 mois est passé en dessous de 0% depuis février 2016 et s'élève fin septembre 2017 à **-0.13%**.

Concernant les taux longs, ils connaissent une plus grande volatilité même s'ils restent bas. Fin septembre 2016, un emprunt à taux fixe annuel sur 15 ans avec un amortissement progressif cotait à 0.39% hors marge. En septembre 2017, il cote à 0.94%.

Des niveaux de taux à la baisse depuis 2008



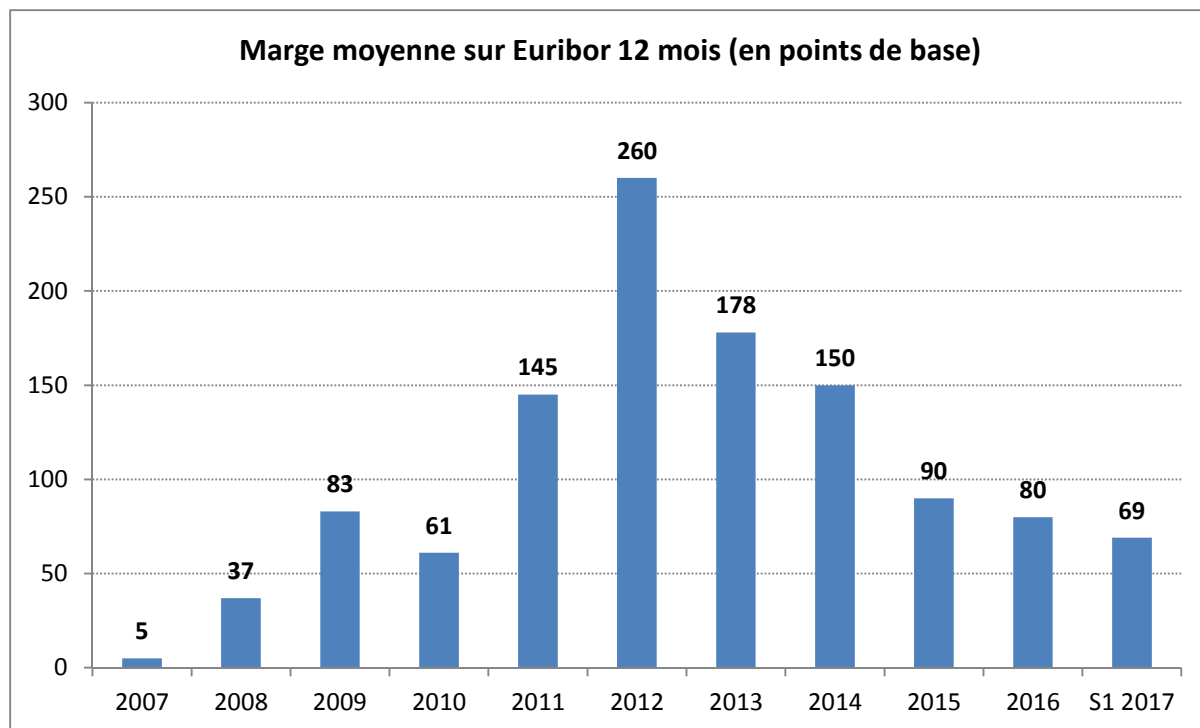
Les conditions financières

Les offres de financement aux collectivités sont toujours nombreuses. Les propositions de financement des banques couvrent largement les besoins. Les durées d'emprunts s'allongent.

Des offres de prêts sur 20, 25 ans sont couramment proposées.

Au cours des 2 derniers mois, le taux moyen d'un taux fixe sur 15 ans est de **1.42%**. La marge moyenne sur Euribor se situe aux alentours de **0.58%**.

Pour le 1^{er} semestre 2017, les marges sur taux variable ont continué de baisser avec une marge moyenne sur Euribor 12 mois de 69 points de base.



V.2 La consolidation d'emprunts par la Ville de Reims en 2017

Au 30 septembre 2017, la Ville a encaissé **10 M€** d'emprunts souscrits auprès de La Caisse d'Epargne au taux fixe de 0.91% sur une durée de 15 ans (contrat souscrit en décembre 2016).

La Ville ne devrait pas consolider de nouveaux emprunts d'ici fin 2017. Le recours à l'emprunt sur l'année 2017 s'élèvera à 10 M€ contre 26 M€ en 2016.

Un emprunt de 10 M€ souscrit en 2016 auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1.06% reste à consolider avant fin décembre 2018.

Une consultation financière va être lancée avant la fin de l'année 2017 pour un montant de **10 M€**. La contractualisation de cette enveloppe permettra de couvrir une partie des besoins d'emprunts 2018 sur la base de conditions de marché encore très attractives.

V.3 La création de la communauté urbaine du Grand Reims

La création de la Communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017 a entraîné un transfert de compétences des communes vers la communauté urbaine notamment en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur, de création, aménagement et entretien de voirie, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Ces transferts se sont accompagnés de transferts de dette.

Au 1^{er} janvier 2017, un encours réel de **13.1 M€** a été transféré de la Ville vers la communauté urbaine dans le cadre du transfert de Sciences Po.

De même, dans le cadre du transfert de compétences correspondant à la création, l'aménagement et l'entretien de voirie, et à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, un encours théorique de **31 M€** a été transféré à la communauté urbaine. En effet, la Ville contractualise des emprunts globalisés, elle n'a pas été en mesure de transférer des contrats de prêts identifiés au titre de la voirie ou des aires d'accueil des gens du voyage.

V.4 La structure de la dette de la Ville

L'encours global de la dette de la Ville au 1^{er} janvier 2017 est de 320.2 M€.

Les emprunts à consolider en 2017 s'élevant à 10 M€, l'encours estimé au 1^{er} janvier 2018 est de **296.1 M€**

Toutefois, cet encours doit être minoré de la dette théorique qui a été transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims car cette dernière assure le remboursement de l'annuité (capital et intérêt).

Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette du budget baux commerciaux est transféré au budget principal du fait de la suppression de ce budget au 31 décembre 2017.

Globalement, la répartition de l'encours est la suivante :

	Encours de dette au 01/01/2017	Encours de dette estimé au 01/01/2018
Budget Principal	319 086 850 €	296 136 798 €
Budget Baux Commerciaux	1 080 627 €	
BUDGET GLOBAL	320 167 477 €	296 136 798 €
<i>Dette théorique transférée à la CUGR</i>		
<i>Budget Principal</i>	- 31 015 033 €	- 28 095 395 €
BUDGET GLOBAL - Encours net hors dette théorique	289 152 444 €	268 041 403 €

L'encours de la dette hors dette théorique correspond à la dette réellement portée par la ville de Reims après déduction des emprunts transférés à la communauté urbaine. Ainsi, pour analyser l'évolution de l'encours de la dette de la ville de Reims de BP à BP, il est nécessaire de neutraliser les transferts de dette à la communauté urbaine.

Au 1^{er} janvier 2017, la dette réelle portée par la ville de Reims après neutralisation des emprunts théoriques et de l'emprunt Sciences Po transféré à la communauté urbaine, s'élevait à **289,15 M€**.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette est évalué à **268,04 M€** soit une baisse de **21,11 M€**. Cette baisse de l'encours correspond au désendettement réel de la ville de Reims engagé en 2016 et qui doit se poursuivre dans les années à venir.

Compte tenu des besoins en termes de contractualisation d'emprunts au cours de l'année 2018, l'encours de la dette prévisionnelle à la fin de l'année 2018 après neutralisation des emprunts théoriques pourrait être comprise entre 260 M€ et 270 M€.

En 2018, l'encours de la dette de la ville de Reims sera inférieur à celui qui avait été constaté au 1^{er} janvier 2014 après neutralisation des effets de la communauté urbaine.

Rappel de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2014 : **321,32 M€**

Encours de la dette estimé au 1^{er} janvier 2018 : **268,04 M€.**

Après retraitement au 1^{er} janvier 2018 des emprunts théoriques (soit 28.09 M€) et de l'emprunt Sciences Po transféré à la Communauté urbaine du Grand Reims (soit 12.59 M€), l'encours de la dette aura diminué de 12.6 M€ entre 2014 et 2018.

V.5 La répartition taux fixe/taux variable

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la Ville a opté pour une exposition de son encours 50% à taux fixe et 50% à taux variable. Le respect de cet équilibre s'effectue en fonction des opportunités de marché et peut donc varier tout en restant proche de la cible.

A – l'encours hors dette théorique

Au 1^{er} janvier 2017, la répartition de l'encours global hors dette théorique de la Ville était de 53% à taux fixe, 47% à taux variable.

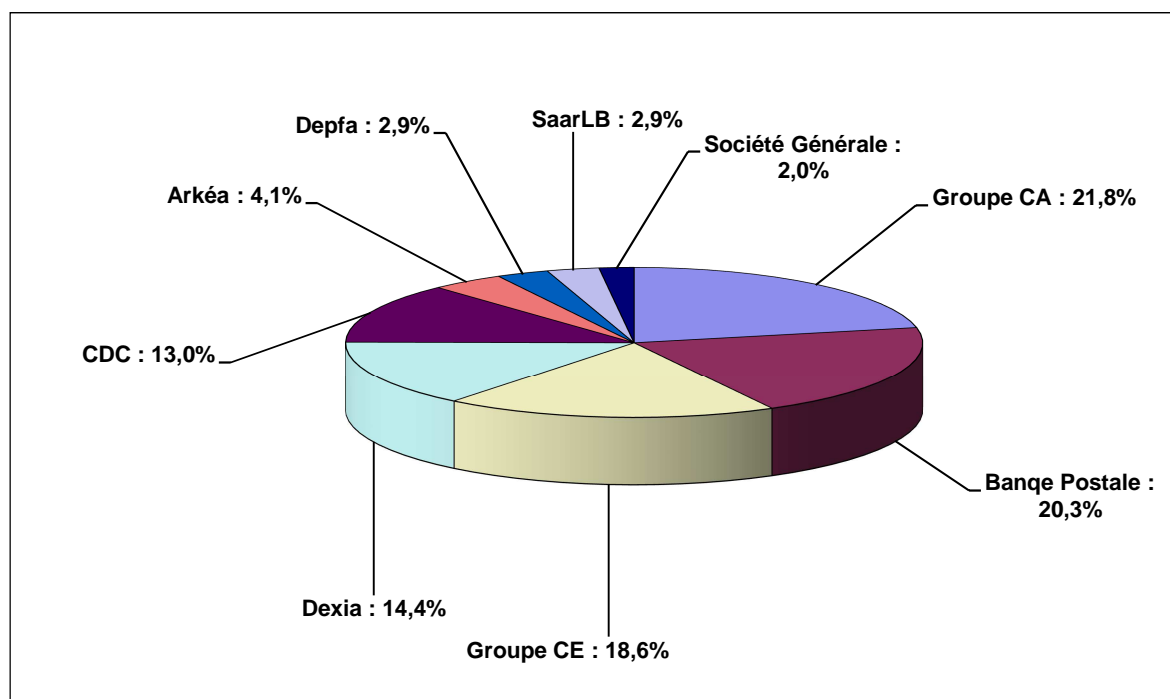
Compte tenu des consolidations d'emprunts sur 2017, cette répartition au 1^{er} janvier 2018 resterait stable avec 54% de l'encours à taux fixe et 46% à taux variable.

La part d'encours à taux variable, du fait des taux d'intérêts toujours très bas permet à la Ville de réduire significativement ses frais financiers. La charge d'intérêts s'élevait à 7.8 M€ en 2016, elle devrait baisser en 2017 se situant aux alentours de 6.5 M€.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux moyen de la dette s'élevait à 2.03%. Ce taux reste à un niveau inférieur à celui de notre strate qui était de 2.44%.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux moyen de l'encours de la Ville est estimé à **1.97%**. Le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0.46%. Le taux moyen est de 1.52% pour l'encours sur Livret A et de 3.05% pour l'encours à taux fixe.

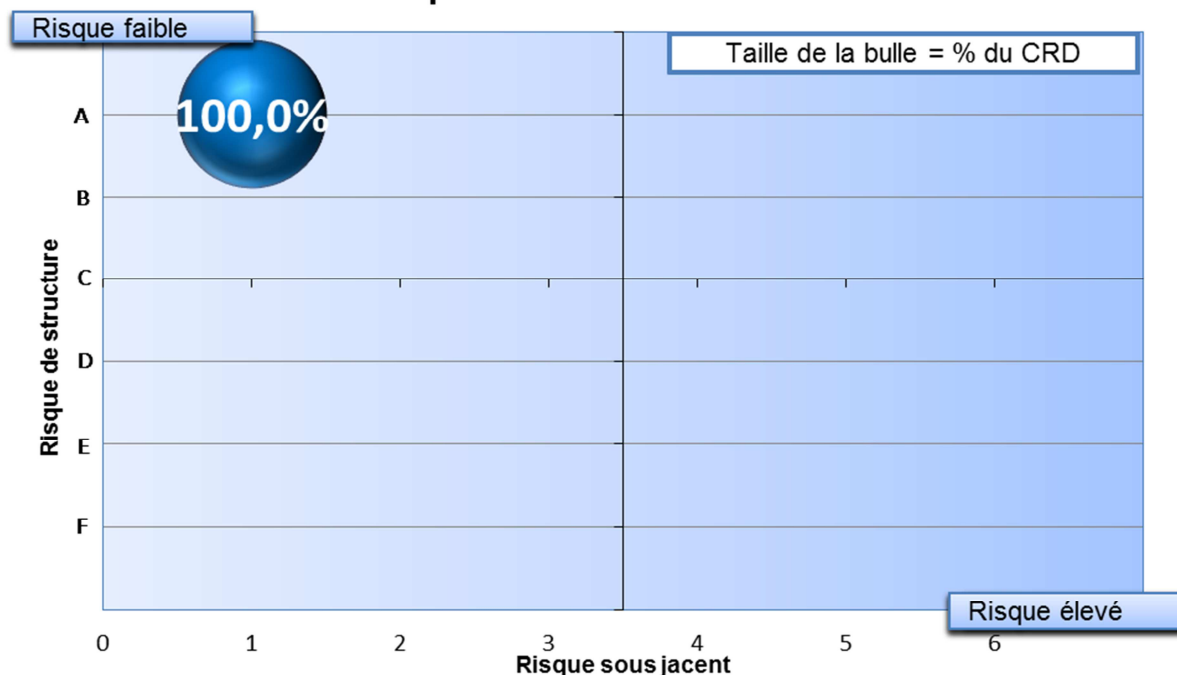
Au 1^{er} janvier 2018, la répartition de l'encours estimé par prêteur serait la suivante :



Au 1^{er} janvier 2018, la durée de vie moyenne s'établira à un peu moins de 6 ans. La durée de vie résiduelle sera de 10 ans.

A ce jour, selon la chartre Gissler, la répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1. Le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

Matrice de risque Charte de bonne conduite



B – L'encours spécifique à la dette théorique

Concernant le transfert de compétences voirie et aires d'accueil des gens du voyage, la Ville ne disposait pas de prêts individualisés par compétences transférées. Les emprunts étaient souscrits annuellement pour le financement de l'ensemble des investissements.

La Ville a conservé ses emprunts et il a été mis en place un remboursement d'annuités de la communauté urbaine vers la Ville sur la base d'un montant d'encours théorique.

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette théorique s'élevait à 31 M€. Il est de 28.01 M€ au 1^{er} janvier 2018.

Cet encours de dette théorique est à 100% à taux fixe.

Cet encours théorique vient en déduction de la dette souscrite par la Ville auprès de ses prêteurs d'où un encours net global au 1^{er} janvier 2018 estimé à **268 M€** contre un encours net au 1^{er} janvier 2017 de 289.2 M€.